

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Mise en garde de la CSFO : First Hamilton Savings and Credit Union

23 août 2010

First Hamilton Savings and Credit Union n'est pas une caisse populaire inscrite. Son site Web, www.fhscu.com, ne devrait pas être consulté.

First Hamilton Savings and Credit Union n'est pas liée à Hamilton Community Credit Union Limited, une caisse populaire de l'Ontario inscrite.

Avant de verser des fonds à First Hamilton Savings and Credit Union ou de faire des affaires avec cette caisse populaire, ou avec toute autre entité financière, les consommateurs devraient vérifier si l'entité est bien une personne morale légitime et qu'elle n'exerce pas ses activités frauduleusement. En Ontario, toutes les institutions financières, y compris les sociétés de prêt et fiducie, les caisses populaires et *crédit unions*, et les compagnies d'assurance, doivent être inscrites auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) ou du [Bureau du surintendant des institutions financières \(BSIF\)](#) , et posséder un permis.

[Liste de sociétés de prêt et de fiducie inscrites avec la CSFO](#)

[Liste de crédit unions/caisses populaires inscrites avec la CSFO](#)

Les consommateurs devraient vérifier si la raison sociale d'une entité qui se présente comme une institution financière exerçant des activités en Ontario figure sur la liste des institutions financières inscrites ou titulaires d'un permis, qui est affichée sur le site Web de la CSFO ou du BSIF.